

FINANCE

Entraînement ciblé — La construction du budget de main d'œuvre

Cas pédagogique — SARL NORDBOIS, entreprise d'agencement bois — construction d'un budget de main d'œuvre.

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 45 minutes

Document autorisé :

aucun.

Matériel autorisé :

l'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé ; l'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé. Tout autre matériel est interdit.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée.

Notions et thématiques abordées

- Construction de l'effectif mois par mois (embauches, départs)
- Construction de la masse salariale brute (mouvements d'effectifs, augmentation générale)
- Coût total employeur, salaire net et charges sociales
- Décaissement de trésorerie réel des charges de personnel (décalage M / M+1)
- Effet Noria et effet Masse

Contexte

La SARL NORDBOIS est une entreprise d'agencement bois qui vient de signer un nouveau contrat avec un client important. Le dirigeant souhaite anticiper l'impact de plusieurs mouvements de personnel et d'une augmentation salariale sur son budget de main d'œuvre du premier trimestre N.

Base documentaire — Effectif et rémunérations au 1er janvier N

Catégorie	Effectif	Salaire brut mensuel
Ouvriers de production	16	2 100 € chacun
Encadrement, dont M. Lefort (chef d'atelier)	1	3 800 €
Encadrement, 3 autres cadres	3	3 200 € chacun

Base documentaire — Mouvements prévus au premier trimestre N

- 1er février : recrutement de 2 ouvriers de production supplémentaires, à 2 100 € brut mensuel chacun (nouveau contrat client).
- 28 février : départ à la retraite de M. Lefort, chef d'atelier (3 800 € brut mensuel).
- 1er mars : recrutement de son remplaçant, M. Diallo, chef d'atelier, à 3 200 € brut mensuel.

- 1er mars : augmentation générale de 1,5 % appliquée à l'ensemble des salaires bruts alors en vigueur (négociation annuelle obligatoire).

Base documentaire — Charges sociales et trésorerie

- Taux de charges patronales : 42 % du salaire brut.
- Taux de charges salariales : 22 % du salaire brut.
- Le salaire net est décaissé le mois M ; les charges sociales (parts salariale et patronale) sont décaissées le mois M+1.
- Charges sociales dues au titre de décembre N-1, décaissées en janvier N : 19 200 €.
- Pour le calcul de l'effet masse de l'augmentation du 1er mars, on retiendra comme masse salariale annuelle de référence la masse salariale brute du mois de mars avant application de l'augmentation, multipliée par 12.

TRAVAIL À FAIRE

1. Déterminer l'effectif de chaque catégorie à la fin de chaque mois du premier trimestre N (janvier, février, mars).
2. Calculer la masse salariale brute mensuelle de janvier à mars N (tenir compte de l'augmentation générale du 1er mars).
3. Calculer, pour chaque mois, le coût total employeur et le salaire net.
4. Établir le décaissement de trésorerie réel des charges de personnel de chaque mois du trimestre.
5. Calculer l'effet Noria annuel lié au remplacement de M. Lefort par M. Diallo. Commenter son signe.
6. Calculer le taux et le montant de l'effet masse de l'augmentation générale du 1er mars sur l'année N.